



Le Décret n° 2021-255 du 9 mars dernier proroge, l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2021, permettant ainsi à l'AFADIL de tenir ces réunions statutaires à distance pour délibérer et voter selon des modalités adaptées à la situation sanitaire, il est proposé de réaliser les réunions statutaires par e-mail.

L'an deux mille vingt et un, les membres de l'association se sont réunis sur convocation de la Présidente.

*premièrement, du 19 mai au 21 mai, en conseil d'administration,

*deuxièmement, du 25 mai au 27 mai, en assemblée générale ordinaire,

Membres de l'association ayant votés directement :

*Mme Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité limousin EDF,

*M. Benoît CARCENAC, Correspondant Solidarité & Relations Externes ENGIE,

*Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'U.D.A.F. & Trésorière de l'AFADIL,

*Mme Danielle COULAUD, Conseillère départementale du Canton de Haute-Dordogne,
Présidente de l'A.F.A.D.I.L,

*Mme Béatrice DESCHAMPS, Cadre retraitée de la fonction publique territoriale (Juriste),
Secrétaire de l'AFADIL,

*Mme Florence DUCLOS, Conseillère départementale du Canton de Malemort,

*M. Charles FERRE, Président de l'Office Public de l'habitat d'Égletons,

*M. Guy LONGEQUEUE, Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin.

Membres de l'association ayant votés via un représentant :

*M. Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel,

*M. Christophe ARFEUILLERE, Président du C.C.A.S. d'Ussel,

*Mme Michèle ATTAR, Présidente de POLYGONE,

*M. Michel BREUILH, Président de la Communauté d'agglomération de Tulle,

*M. Bernard COMBES, Président du C.C.A.S. de Tulle,

*M. Christian DUMOND, Président de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze,

*Mme Marion SAADE, Directrice Départementale des Territoires.

Membres de l'association ayant accordés un pouvoir :

*M. Christophe ARFEUILLERE, Président de l'Office Public de l'habitat Corrèze,

*M. Jean-Pierre MAGNAUDEIX, Président de la SCP HLM de la Corrèze - COPROD,

*Mme Christiane PICARD, Adjointe aux Affaires sociales et solidarité, C.C.A.S. de Malemort.

Total des membres ayant votés directement : 8

Total des membres ayant votés via un représentant : 7

Total des membres ayant accordés un pouvoir : 3

Soit 18 membres sur 24.

Madame Danielle COULAUD, Présidente de l'Association, a adressé le 5 mai à chaque membre, (par voie dématérialisée), les documents ci-dessous afin de délibérer valablement.

*le rapport de gestion ;

*l'inventaire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

*le rapport général du Commissaire aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce ;

*le rapport sur la gestion de l'association, les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Le conseil d'administration s'est réuni le 19 mai pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

🔗 Présentation du rapport moral et financier de l'exercice 2020,

Chaque membre a été préalablement informé des modalités pratiques permettant de façon distancielle, d'une part de recevoir toutes les informations nécessaires et d'autre part, de participer utilement au vote.

Ainsi, chaque membre avait la possibilité de s'exprimer sur les propositions ci-dessus en faisant part de ses commentaires à l'ensemble du Conseil d'Administration, via la fonction mail « répondre à tous ».

Si un membre ne pouvait pas prendre part à la consultation, il lui appartenait de prévenir le secrétariat de l'A.FA.DI.L avant l'ouverture de la délibération, en vue de donner pouvoir à l'un des membres du CA.

Clôture du conseil d'administration le 20 mai, suivi du vote des membres du Conseil ; reprenant les propositions de l'ordre du jour pour lesquelles un acte est demandé.

Chaque membre avait à se prononcer par mail adressé au secrétariat de l'A.FA.DI.L afadil@correze.fr en utilisant une des formules suivantes :

👉 Vote pour 👉- Vote contre 👉- Abstention

les votes ne contenant pas précisément une de ces formules (et une seule) devant être déclarés nuls.

Clôture du vote des membres du CA, le 21 mai.

l'A.FA.DI.L conserve trace des messages relatifs aux délibérations et aux votes dans le registre dédié au compte-rendu des Conseils d' Administration.

Résultat du vote : 👉 15 Votes pour 👉- 0 Vote contre 👉- 0 Abstention.

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire : réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant le 25 mai.

Approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2020,
 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et quitus,
 Approbation des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes,
 Approbation des conventions réglementées,
 Affectation du résultat en report à nouveau.

Chaque membre avait la possibilité de s'exprimer sur les propositions ci-dessus en faisant part de ses commentaires à l'ensemble de l'assemblée générale, via la fonction mail « répondre à tous ».

Si un membre ne pouvait pas prendre part à la consultation, il lui appartenait de prévenir le secrétariat de l'A.FA.DI.L avant l'ouverture de la délibération, en vue de donner pouvoir à l'un des membres du CA.

Clôture des délibérations de l'assemblée générale ordinaire de l'A.FA.DI.L, le 26 mai, suivi le même jour de l'ouverture du vote par les membres de l'assemblée générale ordinaire, reprenant les propositions de l'ordre du jour pour lesquelles un acte est demandé.

Chaque membre s'est prononcé par e-mail adressé au secrétariat de l'A.FA.DI.L afadil@correze.fr en utilisant une des formules suivantes :

☞ Vote pour ☞- Vote contre ☞- Abstention

Les votes ne contenant pas précisément une de ces formules (et une seule) devant être déclarés nuls.

Clôture du vote des membres de l'assemblée générale ordinaire, le 27 mai.

l'A.FA.DI.L conserve trace des messages relatifs aux délibérations et aux votes dans le registre dédié aux comptes-rendus des assemblées générales.

Résultat du vote, des résolutions inscrites à l'ordre du jour :

☞ 16 Votes pour ☞- 0 Vote contre ☞- 0 Abstention.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport moral sur l'activité de l'Association et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels font apparaître :

- déficit de l'association d'un montant de 2 872,10 €
- excédent du Fonds de solidarité logement de 263 041,21 €
- excédent du Fonds commun logement de 67 339,70 €
- déficit du Fonds d'aide aux jeunes de 7 317,85 €
- l'ensemble représentant un excédent net total de 320 190,96 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats des reports à nouveaux de la manière suivante :

- déficit de l'association d'un montant de 2 872,10 €
- excédent du Fonds de solidarité logement de 263 041,21 €
- excédent du Fonds commun logement de 67 339,70 €
- déficit du Fonds d'aide aux jeunes de 7 317,85 €
- l'ensemble représentant un excédent net total de 320 190,96 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 612-5 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les 26 conventions qu'il relate, à savoir :

- 1 * Convention conclue entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL, destinée au Fonds Solidarité Logement, (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze) ;
- 2 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze) ;
- 3 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF) ;
- 4 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et Engie (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et Engie) ;
- 5 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) ;

- 6 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin) ;
- 7* Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS de Tulle) ;
- 8 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS d'Ussel) ;
- 9 *Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive) ;
- 10 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Général de la Départemental et l'Office Public Habitat Corrèze) ;
- 11 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Égletons (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Égletons) ;
- 12 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SCIC d'HLM de la Corrèze (COPROD) (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la COPROD) ;
- 13 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel) ;
- 14 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin) ;
- 15 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle) ;
- 16 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL, destinée au Fonds Commun Logement, (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze) ;
- 17 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agglomération de Brive) ;
- 18 *Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone) ;

19 * Convention entre l'État, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim - Noalis (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim - Noalis) ;

20 * Convention entre le Conseil Général de la Corrèze et l'AFADIL, destinée au d'Aide aux Jeunes, (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

21 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze (administrateurs concernés : la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et le Conseil de Départemental la Corrèze) ;

22 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

23 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Brive (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Brive et le Conseil Départemental de la Corrèze) ;

24 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze) ;

25 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel) ;

26 * Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort sur Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort sur Corrèze) ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Madame Danielle COULAUD, la Présidente et Madame Béatrice DESCHAMPS secrétaire, de l'Association

La Présidente,



Danielle COULAUD
Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
Conseillère Départementale
du Canton de Haute-Dordogne

La Secrétaire,



Béatrice DESCHAMPS



ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES
EN DIFFICULTE DE LOGEMENT

Association AFADIL - Feuille de Présence

A) premièrement, du 19 mai au 21 mai 2021, en conseil d'administration,

Membres de l'association ayant votés directement :

- *Mme Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité limousin EDF,
- *M. Benoit CARCENAC, Correspondant solidarité ENGIE,
- *Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'U.D.A.F. & Trésorière de l'AFADIL,
- *Mme Danielle COULAUD, Conseillère départementale du Canton de Haute-Dordogne,
Présidente de l'A.F.A.D.I.L,
- *Mme Béatrice DESCHAMPS, Cadre retraitée de la fonction publique territoriale (Juriste),
Secrétaire de l'AFADIL,
- *Mme Florence DUCLOS, Conseillère départementale du Canton de Malemort,
- *M. Charles FERRE, Président de l'Office Public de l'habitat d'Égletons,
- *M. Guy LONGEQUEUE, Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin,

Membres de l'association ayant votés via un représentant :

- *Mme Michèle ATTAR, Présidente de POLYGONE,
représentant : M. Norbert BONNAFOUS, Responsable agence Polygone, secteur de Brive,
- *M. Bernard COMBES, Président du C.C.A.S. de Tulle,
représentant : Mme Céline FERNANDEZ, Directrice du C.C.A.S. de Tulle
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président du C.C.A.S. d'Ussel,
représentant : Mme Nathalie CHATONNIER, Responsable de Cellule CCAS d'Ussel,
- *M. Christian DUMOND, Président de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la
Corrèze,
représentant : M. Laurent BARTHUEL, Directeur de la Fédération Départementale d'Électrification et
d'Énergie de la Corrèze.

Membres de l'association ayant accordés un pouvoir :

- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président de l'Office Public de l'habitat Corrèze,
- *M. Jean-Pierre MAGNAUDEIX, Président de la SCP HLM de la Corrèze - COPROD.
- *Mme Christiane PICARD, Adjointe aux Affaires sociales et solidarité, C.C.A.S. de Malemort,

B) deuxièmement, du 25 mai au 27 mai 2021, en assemblée générale ordinaire

Membres de l'association ayant votés directement :

- *Mme Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité limousin EDF,
- *Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'U.D.A.F. & Trésorière de l'AFADIL,
- *Mme Danielle COULAUD, Conseillère départementale du Canton de Haute-Dordogne, Présidente de l'A.FA.DI.L,
- *Mme Béatrice DESCHAMPS, Cadre retraitée de la fonction publique territoriale (Juriste), Secrétaire de l'AFADIL,
- *Mme Florence DUCLOS, Conseillère départementale du Canton de Malemort,
- *M. Guy LONGEQUEUE, Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin
- *M. Charles FERRE, Président de l'Office Public de l'habitat d'Égletons,

Membres de l'association ayant votés via un représentant :

- *M. Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel, représentant : Mme Marilou PADILLA-RATELADE, Adjointe aux Affaires sociales, ainés et solidarité,
- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président du C.C.A.S. d'Ussel, représentant : Mme Nathalie CHATONNIER, Responsable de Cellule CCAS d'Ussel,
- *Mme Michèle ATTAR, Présidente de POLYGONE, représentant : M. Norbert BONNAFOUS, Responsable agence Polygone, secteur de Brive,
- *M. Michel BREUILH, Président de la Communauté d'agglomération de Tulle, représentant : Mme Ana Maria FERREIRA, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Tulle Adjointe au chef de service Direction Départementale des Territoires,
- *M. Bernard COMBES, Président du C.C.A.S. de Tulle, représentant : Mme Céline FERNANDEZ, Directrice du C.C.A.S. de Tulle
- *Mme Marion SAADE, Directrice Départementale des Territoires, représentant : Mme Armelle LE BRUN, Chef de l'unité habitat logement,

Membres de l'association ayant accordés un pouvoir :

- *M. Christophe ARFEUILLERE, Président de l'Office Public de l'habitat Corrèze,
- *M. Jean-Pierre MAGNAUDEIX, Président de la SCP HLM de la Corrèze - COPROD.
- *Mme Christiane PICARD, Adjointe aux Affaires sociales et solidarité, C.C.A.S. de Malemort,

C) Membres de l'association excusés, non représentés :

- *Mme Anne-Hélène RUFF, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze.

A Tulle, le **29 JUIN 2021**

La feuille d'émargement certifiée exacte par le Président de séance.

La Présidente de séance,


Danielle COULAUD
Présidente de l'A.FA.DI.L,
Conseillère Départementale
du Canton de Haute-Dordogne

La Secrétaire,


Béatrice DESCHAMPS



ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTES DE LOGEMENT

Hôtel du Département - Marbot

9, rue René et Emile Fage

19000 TULLE

CABINET JEAN-PAUL BATTU

EXPERT-COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Limoges

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel de Limoges

EXPERT JUDICIAIRE

Inscrit près la Cour d'Appel de Limoges

EGLETONS

2, rue du Docteur Sikora

☎ 05 55 93 26 68

Télécopie : 05 55 93 37 62

e-mail : cabinet.jpbatu.egletons@wanadoo.fr

TULLE

88, avenue Victor-Hugo

☎ 05 55 26 84 19

Télécopie : 05 55 26 28 38

e-mail : cabinet.jpbatu.tulle@wanadoo.fr

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTES DE LOGEMENT

Hôtel du Département - Marbot

9, rue René et Emile Fage

19000 TULLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2020

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTE DE LOGEMENT
Hôtel du Département Marbot
9, rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 novembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFADIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

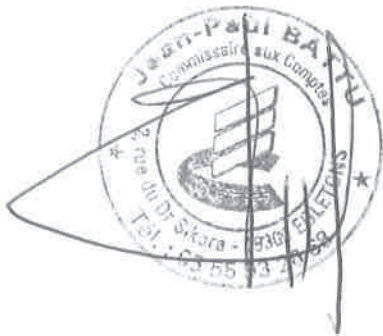
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Egletons, le 31 mars 2021
Jean Paul BATTU
Commissaire aux comptes



Bilan

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	5033	5033		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations				
TOTAL immobilisations incorporelles :	5033	5033		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2798	2798		
Immobilisations en cours Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 798	2 798		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations Autres litres				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	7 831	7 831		
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens Stocks d'en				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				1000
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				1000
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 254 958		2 254 958	1 975 347
Charges constatées d'avance	517		517	3001
TOTAL disponibilités et divers :	2 255 475		2 255 475	1 978 348
ACTIF CIRCULANT	2 255 475		2 255 475	1 979 348
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 263 306	7 831	2 255 475	1 979 348

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	23 993	23993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées Autres réserves		
Report à nouveau	1 721 532	1493681
Résultat de l'exercice	320 191	227 851
TOTAL situation nette :	2 065 716	1 745 525
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 065 716	1 745 525

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186760	230821
Dettes fiscales et sociales	2999	3002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	189759	233823
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	189759	233823

Écarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL 2 255 475 1 979 348

Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

AFADIL

Tenue de compte

EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1175358	1174358
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2532	5174
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 177 890	1 179 532
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			8689	8745
TOTAL charges externes :			8 689	8 745
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			204	202
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			37 018	36 688
Charges sociales			13 483	13 295
TOTAL charges de personnel :			50 501	49 983
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			876442	991280
CHARGES D'EXPLOITATION			935836	1050210
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			242054	129322

Compte de Résultat
(Seconde Partie)
AFADIL

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	242 054	129 322
Bénéfice attribué ou perte transférée	58100	61000
Perte supportée ou bénéfice transféré	58100	61000
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13	11
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	13	11
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	13	11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	242 067	129 333
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	78125	98653
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	78 125	98 653
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		135
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		135
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	78 125	98 518
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 314 128	1 339 196
TOTAL DES CHARGES	993 936	1 111 345
BÉNÉFICE OU PERTE	320 192	227 851

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Code du Commerce : articles L123-12 à L123-28

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 : articles R123-172 à R123-208

Règlement : ANC 2014-03

Règlement : ANC 2018-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisitions (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire-dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- * Ordinateurs et imprimantes 3 ans
- * Logiciels, carte mémoire 1 à 4 ans.

b) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

Droit indemnités de fin de carrière, (IFC),
selon la convention collective de l'Habitat personnels "PACT ARIM" :
De Mme Marie-Cécile DOS SANTOS, ancienneté 22 ans, montant : **6 787€**

Explication :

Salaires moyens des 12 derniers mois (brut + primes comprises)
x 20% (% selon âge du salarié entre 41 & 50 ans)
x (années de présence)
: 2 (moitié de l'indemnité de licenciement)

Calcul :

$(37\,018\text{€} / 12 = 3\,085\text{€})$
 $* 20/100 = 617\text{€}$
 $* 22 \text{ ANS} = 13\,574$
 $/ 2 = 6\,787\text{€}$

Immobilisations

AFADIL

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tenue de compte

EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	5033		
TOTAL immobilisations incorporelles :	5033		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2798		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2798		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	7831		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			5033	
TOTAL immobilisations incorporelles :			5033	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2798	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			2798	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			7831	

Amortissements

AFADIL

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tenue de compte

EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	6765	1732	0	5033
TOTAL immobilisations incorporelles :	6765	1732	0	5033
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	4176	1377		2798
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4176	1377	0	2798
TOTAL GÉNÉRAL	10941	3109	0	7831

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	0		
TOTAL GÉNÉRAL	0		

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfiques			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	517 €	517 €	
TOTAL GÉNÉRAL	517	517	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	186 760 €	186 760 €		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	2 999 €	2 999 €		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	189 759	189 759		

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7440
Dettes fiscales et sociales	2999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	10 439

Charges et Produits
31/12/2020
Constatés d'Avance
AFADIL

Période du 01/01/2020 au

Tenue de
compte
EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	517	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
	TOTAL	517 0



ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTES DE LOGEMENT

Hôtel du Département - Marbot

9, rue René et Emile Fage

19000 TULLE

CABINET JEAN-PAUL BATTU

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Limoges

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel de Limoges

EXPERT JUDICIAIRE

Inscrit près la Cour d'Appel de Limoges

EGLETONS

2, rue du Docteur Sikora

☎ 05 55 93 26 38

Télécopie : 05 55 93 37 62

e-mail : cabinet.jpbatu.egletons@wanadoo.fr

TULLE

36, avenue Victor-Hugo

☎ 05 55 26 34 19

Télécopie : 05 55 26 28 38

e-mail : cabinet.jpbatu.tulle@wanadoo.fr

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES

EN DIFFICULTES DE LOGEMENT

Hôtel du Département - Marbot

9, rue René et Emile Fage

19000 TULLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTE DE LOGEMENT
Hôtel du Département Marbot
9, rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Convention conclue entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL (administrateur concerné : le Conseil Départemental de la Corrèze)

Conformément à la convention de gestion financière et comptable du 31 janvier 2020, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour des périodes d'un an, le Conseil Départemental de la Corrèze a fixé pour 2020 et au maximum, la rémunération du service rendu par l'AFADIL à 58.000 € prélevés sur les fonds FSL versés et à 2.000 € prélevés sur les fonds FCL versés.

Cette convention précise par ailleurs l'étendue de la délégation donnée par le Conseil Départemental de la Corrèze à l'AFADIL et détermine les missions en découlant.

Conformément au rapport du Président à la réunion du 10 avril 2020 le Conseil Départemental de la Corrèze a confirmé pour l'année 2020, la subvention de 621.000 € destinée au fonds solidarité logement, afin d'aider les ménages les plus modestes à accéder ou à se maintenir dans un logement.

Par convention du 25 mai 2018 d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil Départemental de la Corrèze a maintenu pour l'année 2020 une subvention de 1.000 € à l'AFADIL pour gérer le fonds d'aide aux jeunes.

2 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze)

Par convention du 13 février 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la CAF de la Corrèze dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement de fixer la contribution financière de la CAF de la Corrèze pour l'année 2020 à 150.000 €.

3 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF)

Conformément à la convention partenariale 2018-2020 du 24 mai 2018 il a été notamment convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et EDF dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement, une participation financière pour l'année 2020 d'EDF fixée à 80.000 € d'aides curatives et préventives, dont au moins 10 % à consacrer au financement des actions de préventions (hors aides).

4 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et ENGIE (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et ENGIE)

Par convention du 30 janvier 2020, il a été notamment convenu dans le cadre du dispositif « solidarité énergie » entre le Conseil Départemental de la Corrèze et ENGIE, une dotation financière pour l'année 2020 au fonds de solidarité logement. Le montant de cette participation s'est élevée à 22.000 €.

5 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze)

Par convention du 29 mai 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental et la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze de contribuer au fonctionnement du FSL, à concurrence de 2.000 euros pour 2020.

6 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin : (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin)

Par convention du 29 octobre 2020 conclue pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} janvier 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin, dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement de fixer la contribution financière de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin pour l'année 2020 à 15.000 €.

7 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS de Tulle)

Par convention 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le CCAS de Tulle dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement de fixer la contribution financière du CCAS de Tulle pour l'année 2020 à 3.500 €.

8 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et le CCAS d'Ussel)

Par convention du 13 août 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, le CCAS d'Ussel dans le cadre de la gestion du fonds de solidarité logement, de fixer la contribution financière du CCAS d'Ussel pour l'année 2020 à 5.000 €.

9 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive)

Par convention du 23 septembre 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'agglomération de Brive de fixer la participation financière de la Communauté d'agglomération de Brive dans le cadre du fonds de solidarité logement pour 2020 à 32.100 €.

10 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze)

Par avenant numéro 2 à la convention quinquennale du 19 juillet 2017, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public Habitat Corrèze, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement, de fixer la participation 2020 de l'office Public Habitat Corrèze à 22.705 euros.

11 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Egletons (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Egletons)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Office Public de l'Habitat d'Egletons, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement, de renouveler la participation 2020 de l'office Public de l'Habitat d'Egletons à 2.500 euros.

12 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SCIC d'HLM de la Corrèze (COPROD) (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la COPROD)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la COPROD dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de renouveler la participation 2020 de la COPROD à 3.095 euros.

13 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel)

Il a été convenu par convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la commune d'Ussel, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de renouveler la participation 2020 de la commune d'Ussel à 5.658 euros.

14 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin)

Par avenant 2020 à la convention de participation financière, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin, dans le cadre de la gestion du fonds commun logement de fixer la participation 2020 de la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin à 11.000 euros.

15 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle)

Il a été convenu dans le cadre de la convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Tulle, pour la gestion du fonds commun logement, de renouveler la participation 2020 de la communauté d'agglomération de Tulle à 10.000 euros.

16 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze)

En réunion du 10 avril 2020, le Conseil Départemental de la Corrèze a attribué pour l'année 2020, une subvention de 60.000 € destinée au fonds commun logement.

17 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Brive (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Brive)

Il a été convenu dans le cadre de la convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la communauté d'agglomération de Brive, de renouveler la participation financière de la communauté d'agglomération de Brive dans le cadre du fonds commun logement pour 2020 à 15.000 euros.

18 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone)

Il a été convenu dans le cadre de la convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Polygone de renouveler la participation financière de la SA d'HLM Polygone dans le cadre du fonds commun logement pour 2020 à 2.500 euros.

19 - Convention entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis)

Par convention du 13 mai 2019 renouvelable au moins 2 fois, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Corrèze et la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis de fixer la participation financière de la SA d'HLM Dom'Aulim Noalis dans le cadre du fonds commun logement pour 2019 à 1.000 euros. Cette participation a été renouvelée en 2020.

20 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL (administrateurs concernés : le Conseil Départemental de la Corrèze)

En réunion du 10 avril 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et l'AFADIL, dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté pour 2020, de renouveler la participation du département de la Corrèze à hauteur de 70.000 euros.

21 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse d'allocations Familiales de la Corrèze (administrateurs concernés : la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 13 février 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la caisse d'allocations Familiales de la Corrèze, dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2020 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze à 30.000 euros.

22 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Tulle, dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de Tulle à 2.000 euros.

23 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Brive (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Brive et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 28 juillet 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Brive dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de Brive à 3.500 euros.

24 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Caisse Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze (administrateurs concernés : la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention 2020 avec le Conseil Départemental de la Corrèze, la Caisse Mutualité Sociale Agricole du Limousin dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, a décidé de fixer sa participation 2020 à 4.000 euros.

25 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 9 janvier 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel dans le cadre de la gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2020 du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel à 1.000 euros.

26 - Convention entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort (administrateurs concernés : le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort et le Conseil Départemental de la Corrèze)

Par convention du 2020, il a été convenu entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Centre Communal d'Action Sociale de Malemort dans le cadre de la gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté, de fixer la participation 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de Malemort à 800 euros.

Fait à Egletons, le 31 mars 2021
Le Commissaire aux Comptes

Jean Paul BATTU





ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES
EN DIFFICULTE DE LOGEMENT

AFADIL

9 Rue René et Emile Fage

19000 TULLE

Etats Comptables & Fiscaux

Exercice 31/12/2020

Bilan

Détail des Comptes - Actif (page 3)

Concernant les créances

Concernant les charges : organismes sociaux charges à payer

Facture de l'Association : (2 998,99€)

- ↳ Cotisations salariales (Prélèvement à la source, retraite, Prévoyance, Urssaf,
- ↳ Formation continue

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	5033	5033		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations				
TOTAL immobilisations incorporelles :	5033	5033		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2798	2798		
Immobilisations en cours Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 798	2 798		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations Autres titres				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	7 831	7 831		

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens Stocks d'en				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				1000
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				1000
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 254 958		2 254 958	1 975 347
Charges constatées d'avance	517		517	3001
TOTAL disponibilités et divers :	2 255 475		2 255 475	1 978 348
ACTIF CIRCULANT	2 255 475		2 255 475	1 979 348

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 263 306	7 831	2 255 475	1 979 348
----------------------	------------------	--------------	------------------	------------------

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	23 993	23993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées Autres réserves		
Report à nouveau	1 721 532	1493681
Résultat de l'exercice	320 191	227 851
TOTAL situation nette :	2 065 716	1 745 525
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 065 716	1 745 525

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186760	230821
Dettes fiscales et sociales	2999	3002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	189759	233823
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	189759	233823

Ecart de conversion passif		
----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	2 255 475	1 979 348
----------------------	------------------	------------------

Détail des Comptes - Passif (page 4)

Le Fonds Associatif

correspond aux prêts accordés au F.S.L depuis leur mise en place, (23 993,42€)

Report à nouveau

Financements non affectés en 2020, permettant le fonctionnement en début d'année 2021, des différents fonds avant le versement des nouvelles subventions, (1 721 531€)

Les dettes fournisseurs d'un montant de 186 762€ se détaillent ainsi :

* Pour le Fonds Solidarité Logement , (70 165,68€),

➤ Le passif est composé aides conditionnées non réglées en 2020, dont les principaux créanciers en fin d'année sont :

➤ Soliah prestataire ASL, 40 200€ (paiements en plusieurs fois sur une période d'au moins un an), EDF et ENGIE pour 8 100€, les Offices pour 5 708,68€, le reste étant des particuliers pour 16 157€.

* Pour le Fonds Commun Logement , (82 576€)

➤ Aides non encore réglées en cours d'année, composées des dossiers propriétaires occupants en

* Pour le Fonds d'Aide aux Jeunes , (26 580,97€),

➤ Aides conditionnées non réglées.

* Pour l'A.F.A.D.I.L., (7 439,86€),

➤ Honoraires audit Commissaire aux comptes,
➤ Honoraires CAEC externalisation de la Paie,

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 2 999€ :

↳ Cotisations charges salariales 4^{ème} trimestre.

↳ Formation continue

Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

AFADIL

Tenue de compte

EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1175358	1174358
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2532	5174
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 177 890	1 179 532

CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			8689	8745
TOTAL charges externes :			8 689	8 745
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			204	202
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			37 018	36 688
Charges sociales			13 483	13 295
TOTAL charges de personnel :			50 501	49 983
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			876442	991280
CHARGES D'EXPLOITATION			935836	1050210

RÉSULTAT D'EXPLOITATION			242054	129322
--------------------------------	--	--	---------------	---------------

Détail des Comptes – Produits d'Exploitation (page 6)

Concernant les subventions : (1 175 358€)

*** Fonds Commun Logement (FCL) : 133 458€**

Office Public Habitat Corrèze, (22 705€)
Conseil Départemental, (60 000€)
Office Public de l'Habitat d'Égletons, (2 500€)
SA HLM - Polygone, (2 500€)
SCIC HLM de la Corrèze - COPROD, (3 095€)
Tulle Agglo, (10 000€)
Communauté d'Agglomération de Brive, (15 000€)
CMSA du Limousin - site Corrèze, (11 000€)
Commune d'Ussel, (5 658€)
NOALIS (Dom'aulim), (1 000€)

*** Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : 111.300€**

Conseil Départemental, (70 000€)
MSA, (4 000€)
CAF, (30 000€)
CCAS de Tulle, (2 000€)
CCAS d'Ussel, (1 000€)
CCAS de Brive, (3 500€)
CCAS de Malemort, (800€)

*** Fonds Solidarité Logement (FSL) : 930 600€**

Conseil Départemental, (621 000€)
Engie, (22 000€)
Électricité de France, (80 000€)
MSA, (15 000€)
CAF, (150 000€)
CCAS de Tulle, (3 500€)
CCAS d'Ussel, (5 000€)
Communauté d'Agglomération de Brive, (32 100€)
Fédération Départemental d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze, (2 000€)

Compte de Résultat
(Seconde Partie)
AFADIL

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	242 054	129 322
Bénéfice attribué ou perte transférée	58100	61000
Perte supportée ou bénéfice transféré	58100	61000
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13	11
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	13	11
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	13	11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	242 067	129 333
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	78125	98653
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	78 125	98 653
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		135
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		135
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	78 125	98 518
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 314 128	1 339 196
TOTAL DES CHARGES	993 936	1 111 345
BÉNÉFICE OU PERTE	320 192	227 851

Détail des comptes

Détail des Comptes

AFADIL

01/01/2020
Période du au
31/12/2020

Tenue de compte EURO

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	5032,8	5032,8	0	0		
205000 LOGICIEL	5032,80		5032,8	6764,93		
280500 AMORTS IMMOS INCORPOS		5032,80	-5032,8	-6764,93		
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	2 798,44	2 798,41	0,03	0,03		
218300 MAT. BUREAU+ INFORMATI	2798,44		2798,44	4175,58		
281830 AMORS IMMO CORPORELL		2798,41	-2798,41	-4175,55		
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	7 831,24	7 831,21	0,03	0,03		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Créances						
Autres créances				1 000,00		
4433 MSA - SUBVS A RECEVOIR				1 000,00		
4434 AGGLO BRIVE - SUBVS A REC						
4687 PRODUITS A RECEVOIR						
468700 PRODUITS A RECEVOIR						
Divers						
Disponibilités	2 254 958,04		2 254 958,04	1 975 346,74	279 611,30	14,16%
512100 TRESOR PUBLIC FSL	1802966,64		1 802 966,64	1 552 594,93	250 371,71	16,13%
512100 TRESOR PUBLIC FAJ	43966,07		43 966,07	46 305,43	-2 339,36	-5,05%
512200 TRESOR PUBLIC FCL	341688,46		341 688,46	309 760,79	31 927,67	10,31%
512200 TRESOR PUBLIC AFADIL	66336,87		66 336,87	66 685,59	-348,72	-0,52%
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	516,92		516,92	3 001,10	-2 484,18	-82,78%
486 CHARGES CONSTATEES D'AVA	516,92		516,92	3001,1	-2484,18	-82,78%
TOTAL (III)	2 255 474,96		2 255 474,96	1 979 347,84	276 127,12	13,95%
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	2 263 306,20	7 831,21	2 255 474,99	1 979 347,87	276 127,12	13,95%

Bilan Passif (2051)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2020	31/12/2019	En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	23993,42	23993,42	0,00	
103000 FONDS ASSOCIATIF REPRISE ANTERIEUR	23993,42	23993,42		
Report à nouveau	1721531,58	1493680,53	227851,05	15,25%
110000 REPPORT A NOUVEAU	1632064,51	1404213,46	227851,05	16,23%
11000000 Report à nouveau (crédeur) FDSE	89467,07	89467,07	0,00	0%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	320 190,93	227 850,58	92 340,35	40,53%
Subventions d'investissement				
1391 SUB INSCRITES AU CPTÉ RESULTAT				
TOTAL (II)	2 065 715,93	1 745 524,53	320 191,40	18,34%
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 760,04	230 820,97	-44 060,93	-19,09%
401000 FOURNISSEURS	179 320,18	223534,89	-44 214,71	-19,78%
4081 FRS-FACTURES NON PARVENUES	7439,86	7286,08	153,78	2,11%
Dettes fiscales et sociales	2 998,99	3 001,90	-2,91	-0,10%
438600 AUTRES CHARGES A PAYER ORG SOCIAUX	2998,99	3001,9	-2,91	-0,10%
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	189 759,03	233 822,87	-44 063,84	-18,84%
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	2 255 474,96	1 979 347,40	276 127,56	13,95%

Détail des Comptes

AFADIL

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tenue de compte EURO

Compte de Résultat		(2052)		Variation	
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	En valeur	En %	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Subvention d'exploitation	1 175 358,00	1 174 358,00	1 000,00	0,09%	
743300 SUBVENTIONS FCL	133 458,00	132 458,00	1000,00	0,75%	
743400 SUBVENTIONS FAJ	111 300,00	111 300,00	0,00	0,00%	
7482 PRODUITS AFFECTES EXPLOITATION FSL	930 600,00	930 600,00	0,00	0,00%	
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	2 531,97	5 174,34	-2642,37	-51,07%	
791000 REMB DG DE L'ANNEE TULLE	1 060,91	3 086,07	-2025,16	-65,62%	
791001 REMB DG DE L'ANNEE BRIVE	796,30	719,06	77,24	10,74%	
791002 REMB DG DE L'ANNEE USSEL	424,00	888,00	-464,00	-52,25%	
791003 REMB SUB DE L'ANNEE BRIVE		191,06	-191,06	-100,00%	
791004 REMB SUB DE L'ANNEE TULLE	250,76	290,15	-39,39	-13,58%	
796000 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	0,00		0,00		
Total des produits d'exploitation (I)	1 177 889,97	1 179 532,34	-1642,37	-0,14%	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achat mat. 1ère et autres appro.					
602250 FOURNITURES BUREAU CONSOMMABLES					
Autres achats et charges externes	8 689,07	8 745,15	-56,08	-0,64%	
6063 FRS ET PETIT EQUIPEMENT	319,29	550,29	-231,00	-41,98%	
616800 PRIMES D'ASSURANCE RESPONSABILITE C	510,34	500,54	9,80	1,96%	
6226 HONORAIRES CC	7 300,00	544,32	6755,68	1241,12%	
62261 HONORAIRES PAIE	559,44	7 100,00	-6540,56	-92,12%	
6227 FRAIS ACTES		50,00	-50,00	-100,00%	
625300 FORMATIONS					
Impôts, taxes et versements assimilés	203,6	201,78	1,82	0,90%	
6312 TAXE APPRENTISSAGE					
6333 PART EEMPL FORMAT PRO	203,60	201,78	1,82	0,90%	
Salaires et traitements	37 018,09	36 687,82	330,27	0,90%	
641100 SALAIRES	27336,42	27 092,52	243,90	0,90%	
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	9681,67	9 595,30	86,37	0,90%	
Charges sociales	13 482,99	13 295,32	187,67	1,41%	
645100 URSSAF	8372,04	8 297,26	74,78	0,90%	
645200 COTISATIONS MUTUELLES	1192,63	1 130,20	62,43	5,52%	
645300 AG2R	2224,81	2 205,05	19,76	0,90%	
645400 ASSEDIC	1554,79	1 540,89	13,90	0,90%	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	138,72	121,92	16,80	13,78%	
Dotation d'exploitation					
Sur immobilisations - dot. aux amort.					
681110 DOT.AMORTS/IMMO INCORPOS					
Autres charges	876 441,93	991 280,17	-114838,24	-11,58%	
651100 REDEV CONCESS.BREVETS LICENCES	1639,83	2 348,53	-708,70	-30,18%	
657000 ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE DE L'E	7000,00	7 000,00	0,00	0,00%	
657110 DG-BRIVE	55404,54	68 349,21	-12944,67	-18,94%	
657112 DG-TULLE	40750,54	52 273,81	-11523,27	-22,04%	
657114 DG-USSEL	16198,34	17 017,69	-819,35	-4,81%	
657130 1erMOIS-BRIVE	21534,71	26 168,44	-4633,73	-17,71%	
6571310 FRAIS AG-BRIVE	4221,00	5 667,00	-1446,00	-25,52%	
6571313 FRAIS AG-TULLE	1280,00	960,00	320,00	33,33%	
6571316 FRAIS AG-USSEL	410,00	700,80	-290,80	-41,50%	
657132 1erMOIS-TULLE	16021,16	19 019,85	-2998,69	-15,77%	
6571320 ASS LOC-BRIVE	250,00	167,82	82,18	48,97%	
6571323 ASS LOC-TULLE		200,00	-200,00	-100,00%	
6571326 ASS LOC-USSEL	100,00	100,00	0,00	0,00%	
657134 1erMOIS-USSEL	5235,69	7 378,75	-2143,06	-29,04%	
6571361 MOBILIERS-BRIVE	7676,70	12 229,72	-4553,02	-37,23%	
6571363 MOBILIERS-TULLE	4491,81	7 512,93	-3021,12	-40,21%	
6571365 MOBILIERS-USSEL	2434,93	2 218,95	215,98	9,73%	
6571371 Services Ménagers BRIVE	462,92	233,44	229,48	98,30%	

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net	Variation	
	31/12/2020	N-1 31/12/2019	En valeur	En %
6571372 Services Ménagers Tulle	449,44	18,36	431,08	2347,93%
6571373 Services Ménagers -USSEL		725,75	-725,75	-100,00%
657210 SUBVENTION CHARGES-BRIVE	13916,99	12 462,05	1454,94	11,67%
657211 SUBVENTION LOYERS -BRIVE	43565,20	49 688,87	-6123,67	-12,32%
657212 SUBVENTION LOYERS -TULLE	20469,12	28 204,48	-7735,36	-27,43%
657213 SUBVENTION CHARGES-TULLE	4314,66	4 706,18	-391,52	-8,32%
657214 SUBVENTION LOYERS -USSEL	5795,76	9 127,29	-3331,53	-36,50%
657215 SUBVENTION CHARGES-USSEL	780,87	1 202,94	-422,07	-35,09%
657220 EAU-BRIVE	10754,21	17338,51	-6584,30	-37,98%
657221 TRAV COND MODESTE - BRIVE	19792,45	24 780,05	-4987,60	-20,13%
657222 EAU-TULLE	15972,90	16 584,76	-611,86	-3,69%
657223 TRAV COND MODESTE - TULLE	10182,34	17 994,08	-7811,74	-43,41%
657224 EAU-USSEL	7821,82	11 583,76	-3761,94	-32,48%
657225 TRAV COND MODESTE - USSEL	8170,55	7 700,67	469,88	6,10%
657230 ORDURES MENAGERES - BRIVE	24,00		24,00	
657231 ORDURES MENAGERES - TULLE	660,00	1 250,00	-590,00	-47,20%
657232 ORDURES MENAGERES - USSEL	120,00	264,55	-144,55	-54,64%
657501 ASI-BRIVE	24600,00	17 000,00	7600,00	44,71%
657503 ASI-TULLE	28560,00	11 600,00	16960,00	146,21%
657505 ASI-USSEL	16880,00	18 560,00	-1680,00	-9,05%
657600 GESTION LOCATIVE	50400,00	33 390,00	17010,00	50,94%
6578001 EDF ELECTRICITE BRIVE	31368,27	35 992,44	-4624,17	-12,85%
6578002 EDF-GAZ-BRIVE	5340,63	11 634,81	-6294,18	-54,10%
6578004 EDF-GAZ-TULLE	1989,46	4 547,64	-2558,18	-56,25%
6578005 EDF GAZ USSEL	1500,00	2 205,06	-705,06	-31,97%
6578007 EDF ELECTRICITE TULLE	20072,39	31 741,10	-11668,71	-36,76%
6578013 EDF ELECTRICITE USSEL	9935,49	13 957,82	-4022,33	-28,82%
6578019 GAZ CITERNE-BRIVE	1929,89	2 758,07	-828,18	-30,03%
6578023 GAZ-CITERNE-TULLE	3760,85	3 192,40	568,45	17,81%
6578027 GAZ-CITERNE-U	400,00	800,00	-400,00	-50,00%
6578031 FIOUL-BRIVE	7764,12	8 706,00	-941,88	-10,82%
6578035 FIOUL-TULLE	10021,92	19 826,70	-9804,78	-49,45%
6578039 FIOUL-USSEL	6893,24	3 845,20	3048,04	79,27%
6578043 BOIS-BRIVE	4410,00	3 181,96	1228,04	38,59%
6578047 BOIS-TULLE	10109,40	8 825,40	1284,00	14,55%
6578051 BOIS-USSEL	12988,00	11 699,00	1289,00	11,02%
65780601 ENGIE PREV BRIVE		250,00	-250,00	-100,00%
6578060 ENGIE BRIVE	7753,93	14 274,13	-6520,20	-45,68%
6578062 ENGIE TULLE	5871,45	10 187,14	-4315,69	-42,36%
6578064 ENGIE USSEL	3520,18	2 019,30	1500,88	74,33%
6578065 ENGIE - ELEC BRIVE	7701,84	10 427,35	-2725,51	-26,14%
6578066 ENGIE - ELEC TULLE	4210,12	7 034,84	-2824,72	-40,15%
6578067 ENGIE - ELEC USSEL	2898,53	1 721,96	1176,57	68,33%
6578068 GAZ TARIF REGLEMENTE BRIVE	1322,10	2 734,19	-1412,09	-51,65%
65780681 GAZ TARIF REGLEMENTE TULLE		3 219,45	-3219,45	-100,00%
65780682 GAZ TARIF REGLEMENTE USSEL		1 157,34	-1157,34	-100,00%
6578100 ELECTRICITE DIVERS - BRIVE	13285,63	8 901,43	4384,20	49,25%
6578200 ELECTRICITE DIVERS -TULLE	2999,53	7 654,60	-4655,07	-60,81%
6578300 ELECTRICITE DIVERS - USSEL	3162,25	1 895,72	1266,53	66,81%
657840 GAZ DIVERS - BRIVE	10253,44	7 843,79	2409,65	30,72%
657850 GAZ DIVERS - TULLE	2950,79	2 279,27	671,52	29,46%
657860 GAZ DIVERS - USSEL	1196,42	750,82	445,60	59,35%
657901 CHARGES DE CHAUFFAGE-B	160,00	215,15	-55,15	-25,63%
657902 CHARGES DE CHAUFFAGE-T	57,57	400,00	-342,43	-85,61%
657903 CHARGES DE CHAUFFAGE-U	1177,74	647,57	530,17	81,87%
657904 MEDIATION LOCATIVE		1 000,00	-1000,00	-100,00%
657909 SOUTIEN A DIVERS ACTIONS		15 000,00	-15000,00	-100,00%
657910 LUTTE PRECARITE ENERGETIQUE			0,00	
658113 Action "APPARTEMENT PEDAGOGIQUE"			0,00	
658601 SUB FONCTIONNEMENT BRIVE	11977		11977,00	
658601 PO DEGRADE ET/OU INDIGNE	6 000,00	13 200,00	-7200,00	-54,55%
658602 PO PRECARITE ENERGETIQUE	52423,20	56 400,00	-3976,80	-7,05%
658602 SUB FONCTIONNEMENT TULLE	13440,00	14 520,00	-1080,00	-7,44%
6586021 PO TRAVAUX RENOVATION PARTIELLE	21700,00	35 287,00	-13587,00	-38,50%
658603 SUB FONCTIONNEMENT USSEL	4170,00	5 280,00	-1110,00	-21,02%
6586041 PB TRAVAUX RENOVATION PARTIELLE			0,00	
658605 BP HANDICAP/VIELLISSEMENT	5420,00	3 519,00	1901,00	54,02%
658655 DEGRADATION LOGEMENT	4775,20	11 150,00	-6374,80	-57,17%

Compte de Résultat (2052)				
	Net		Variation	
	31/12/2020	N-1 31/12/2019	En valeur	En %
6588015 DELEGATIONS COVID 19 BRIVE	2103		2103,00	
6588017 DELEGATIONS COVID 19 USSEL	310	720,00	-410,00	-56,94%
6588014 ACTIONS COLLECTIVES	27800	25 205,00	2595,00	10,30%
6588211 URG TULLE ALIMENTAIRE	5800,00	3 020,00	2780,00	92,05%
6588212 URG USSEL ALIMENTAIRE	2258,00	2 880,00	-622,00	-21,60%
6588213 URG BRIVE ALIMENTAIRE	2228,00	1 640,00	588,00	35,85%
6588221 URG TULLE TRANSPORT	380,00	574,81	-194,81	-33,89%
6588222 URG USSEL TRANSPORT	670,00	440,00	230,00	52,27%
6588223 URG BRIVE TRANSPORT	640,00	640,00	0,00	0,00%
6588231 URG TULLE HEBERGEMENT			0,00	
6588232 URG USSEL HEBERGEMENT	220,00		220,00	
6588233 URG BRIVE HEBERGEMENT	160,00	120,00	40,00	33,33%
6588241 URG BRIVE EQUIPEMENT	480,00	159,00	321,00	201,89%
6588242 URG TULLE EQUIPEMENT		108,81	-108,81	-100,00%
6588384 URG USSEL AIDE INSTALLATION	160		160,00	
6588253 URG USSEL FORMATION			0,00	
6588263 URG USSEL VIE QUOTIDIENNE		80,00	-80,00	-100,00%
6588271 URG BRIVE PERMIS CONDUIRE			0,00	
6588272 URG TULLE PERMIS CONDUIRE		160,00	-160,00	-100,00%
6588382 URG BRIVE AIDE INSTALLATION			0,00	
6588383 URG TULLE AIDE INSTALLATION			0,00	
6588411 ALIMENTAIRE BRIVE	3 269,00	3 041,48	227,52	7,48%
6588412 ALIMENTAIRE USSEL	470,00	1 274,10	-804,10	-63,11%
6588413 ALIMENTAIRE TULLE	908,00	1 632,00	-724,00	-44,36%
6588421 TRANSPORT BRIVE	2 240,50	2 310,32	-69,82	-3,02%
65884211 TRANSPORT ESSENCE BRIVE	1 166,00		1166,00	
65884212 TRANSPORT ASSURANCE BRIVE	480,00		480,00	
6588422 TRANSPORT TULLE	788,00	1 003,00	-215,00	-21,44%
65884221 TRANSPORT ESSENCE TULLE	740,00		740,00	
6588423 TRANSPORT USSEL	150,00	845,00	-695,00	-82,25%
6588431 EQUIPEMENT BRIVE	699,63	1 259,54	-559,91	-44,45%
6588432 EQUIPEMENT TULLE		438,51	-438,51	-100,00%
6588433 EQUIPEMENT USSEL	500,00	686,00	-186,00	-27,11%
6588441 PERMIS DE CONDUIRE CODE BRIVE	3 790,00	2 340,00	1450,00	61,97%
65884411 PERMIS DE CONDUIRE BRIVE	4 625,00		4625,00	
65884421 PERMIS DE CONDUIRE CODE TULLE	2 065,00	1 500,00	565,00	37,67%
6588442 PERMIS DE CONDUIRE TULLE	800,00		800,00	
65884431 PERMIS DE CONDUIRE CODE USSEL	1 500,00	1 365,00	135,00	9,89%
6588443 PERMIS DE CONDUIRE USSEL	2 100,00		2100,00	

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
6588461 HEBERGEMENT BRIVE	2 111,00	960,00	1151,00	119,90%
6588462 HEBERGEMENT TULLE		360,00	-360,00	-100,00%
6588463 HEBERGEMENT USSEL		575,00	-575,00	-100,00%
6588471 FORMATION BRIVE	53,00	330,00	-277,00	-83,94%
6588472 FORMATION TULLE		1 011,70	-1011,70	-100,00%
6588473 FORMATION USSEL		600,00	-600,00	-100,00%
6588484 URG USSEL REPARATION VOITURE	100,00		100,00	
6588510 VIE QUOTIDIENNE BRIVE	240,00	640,00	-400,00	-62,50%
6588520 VOITURE ACHAT USSEL	1 470,00		1470,00	
65885201 VOITURE REPARATION USSEL	843,70		843,70	
6588521 VOITURE ACHAT TULLE	1 600,00	1 277,94	322,06	25,20%
65885211 VOITURE REPARATION TULLE	1 280,91		1280,91	
6588522 VOITURE ACHAT BRIVE	2 740,00	7 490,47	-4750,47	-63,42%
65885221 VOITURE REPARATION BRIVE	1 773,63		1773,63	
6588530 CYCLO ACHAT TULLE	4 440,00	1 988,40	2451,60	123,30%
6588531 CYCLO ACHAT BRIVE	3 560,00	6 637,20	-3077,20	-46,36%
65885311 CYCLO REPARATION BRIVE	457,00		457,00	
6588532 REP OU ACHAT DE MOBYLETTE USSEL	420,56	354,00	66,56	18,80%
6588533 VELO ACHAT BRIVE	598,94		598,94	
Total des charges d'exploitation (II)	935 835,68	1 050 210,24	-114374,56	-10,89%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	242 054,29	129 322,10	112732,19	87,17%
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	58 100,00	61 000,00	-2900,00	-4,75%
755000 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	55 100,00	58 000,00	-2900,00	-5,00%
755001 FONDS COMMUN LOGEMENT	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
755003 FONDS D'AIDE AUX JEUNES	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00%
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	58 100,00	61 000,00	-2900,00	-4,75%
655600 FRAIS DE GESTION	58100,00	61 000,00	-2900,00	-4,75%
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	12,77	11,48	1,29	11,24%
768800 CREDIT	12,77	11,48		1,29
Total des produits financiers (V)	12,77	11,48	1,29	11,24%
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	1,29	0,36	0,93	258,33%
668800 DEBIT ECART	1,29	0,36	0,93	258,33%
Total des charges financières (VI)	1,29	0,36	0,93	258,33%
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	11,48	11,12	0,36	3,24%
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	242 065,77	129 333,22	112732,55	87,16%

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	78 125,19	98652,83	-20527,64	-20,81%
772000 Produits sur exercices antérieurs	7 305,00	150,00	7155,00	4770,00%
772001 PTS EX ANT OD BRIVE	5 937,62	9887,97	-3950,35	-39,95%
772002 PTS EX ANT OD TULLE	5 048,83	6010,21	-961,38	-16,00%
772003 PTS EX ANT OD USSEL	3 948,39	2882,00	1066,39	37,00%
772004 PTS EX ANT OD	297,50	500,00	-202,50	-40,50%
772007 PTS EX ANT SUB BRIVE				
772009 PTS EX ANT SUB USSEL		148,75	-148,75	-100,00%
772010 ANNULATIONS ANTERIEURS	39 367,38	57882,06	-18514,68	-31,99%
772011 PTS EX ANT 1MS TULLE		139,35	-139,35	-100,00%
772020 PTS EX ANT DG TULLE	12 224,46	14542,62	-2318,16	-15,94%
772030 PTS EX ANT DG USSEL	3 996,01	6509,87	-2513,86	-38,62%
Total des produits exceptionnels (VII)	78 125,19	98652,83	-20527,64	-20,81%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
672000 CHARGES SUR EXERCISES ANTERIEURS		135,00	-135,00	
Total des charges exceptionnelles (VIII)		135,00	-135,00	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	78 125,19	98517,83	-20392,64	-20,70%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 314 127,93	1339196,65	-25068,72	-1,87%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	993 936,97	1111345,60	-117408,63	-10,56%
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	320 190,96	227851,05	92339,91	40,53%

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Code du Commerce : articles L123-12 à L123-28

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 : articles R123-172 à R123-208

Règlement : ANC 2014-03

Règlement : ANC 2018-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisitions (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire-dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- * Ordinateurs et imprimantes 3 ans
- * Logiciels, carte mémoire 1 à 4 ans.

b) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

Droit indemnités de fin de carrière, (IFC),
selon la convention collective de l'Habitat personnels "PACT ARIM" :
De Mme Marie-Cécile DOS SANTOS, ancienneté 22 ans, montant : **6 787€**

Explication :

Salaire moyen des 12 derniers mois (brut + primes comprises)
x 20% (% selon age du salarié entre 41 & 50 ans)
x (années de présence)
: 2 (moitié de l'indemnité de licenciement)

Calcul :

(37 018€ /12 = 3085€
* 20/100=617€
*22 ANS=13 574
/2=6 787€)

Immobilisations

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tenue de compte

AFADIL

EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	5033		
TOTAL immobilisations incorporelles :	5033		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2798		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2798		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	7831		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			5033	
TOTAL immobilisations incorporelles :			5033	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2798	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			2798	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			7831	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	6765	1732	0	5033
TOTAL immobilisations incorporelles :	6765	1732	0	5033
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	4176	1377		2798
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4176	1377	0	2798
TOTAL GÉNÉRAL	10941	3109	0	7831

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	0		
TOTAL GÉNÉRAL	0		

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	517 €	517 €	
TOTAL GÉNÉRAL	517	517	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	186 760 €	186 760 €		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	2 999 €	2 999 €		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	189 759	189 759		

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7440
Dettes fiscales et sociales	2999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	10 439

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	517	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	517	0